

Edito

En guise d'édito, un article tiré de « L'Humanité Dimanche » du 30 mars et titré « Soyons positifs » :

« C'était le 10 novembre dernier, dans son journal de 13 heures, Jean-Pierre Pernaut clôturait un sujet sur le manque de places pour les SDF dans les foyers par une phrase hallucinante : « Voilà, plus de places pour les sans-abri. Mais en même temps, les centres pour migrants continuent à ouvrir partout en France. » Soit une façon de renvoyer dos à dos les misères humaines, dans une formulation qui a dû ravir les téléspectateurs de droite. Mercredi 22 mars, le CSA a (enfin) réagi. Le gendarmier de l'audiovisuel a condamné fermement ces propos, en regrettant « la formulation choisie par le journaliste », qui est « de nature à sous-entendre que les migrants seraient privilégiés par les autorités publiques par rapport aux personnes sans domicile fixe. » Et que de telles paroles « pouvaient encourager un comportement discriminatoire. » Nicolas Dupont-Aignan et Florian Philippot ont (évidemment) pris la défense de Pernaut. Mais TF1 est sommé de « veiller, à l'avenir, à pleinement respecter les dispositions précitées à l'article 9 de sa convention », pour ne pas « encourager des comportements discriminatoires. » En espérant que l'incident ne se reproduise pas... Parce qu'on ne peut pas dire que les rappels à l'ordre du CSA sur les dérives de l'animateur vedette de la chaîne D8 aient eu le moindre effet. Après avoir dû engager une première action en novembre dernier pour « atteinte à la dignité de la personne humaine », le CSA engageait une nouvelle action en décembre. Cette fois il est reproché à l'émission et son animateur de véhiculer des préjugés sexistes et de présenter une image dégradante de la femme. Et on ne vous parle pas des propos homophobes. A quand des sanctions dignes de ce nom ?

Conseil municipal Rien sur l'emploi !

Ce mardi, se déroulait le conseil municipal de Calais. De nombreuses délibérations à l'ordre du jour dont le budget de la ville pour 2017, le vote des subventions, l'adoption des taux d'imposition.

Si de très nombreuses délibérations n'ont fait l'objet d'aucune remarque (il s'agissait surtout de se mettre en conformité avec la loi ou encore de délibérations très techniques), d'autres auront fait vivre le débat.

Un débat dont il ressort une nouvelle fois que la majorité municipale actuelle a sa vérité, que le reste lui importe peu.

Même si les chiffres que les services de la mairie fournissent à l'ensemble du conseil démontrent que l'opposition appuie bien là où cela fait mal. Madame Bouchart continue d'affirmer que rien n'est de sa responsabilité, alors que la dette de la ville est aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était à son arrivée, elle et ils continuent d'affirmer que c'est faux.

Pourtant ça n'est pas parce qu'un mensonge est asséné à de multiples reprises comme une vérité, qu'il en devient pour autant une vérité.

En atteste l'un des meilleurs débats de ce conseil, celui relatif à une délibération concernant la « politique de la ville », en particulier la possibilité de continuer à être pour deux quartiers de notre ville (le Beau-Marais et le Fort-Nieulay) éligibles au programme de renouvellement urbain. C'est Jacky Hénin qui a interpellé tout le monde : « Le document qui figure dans le dossier de renouvellement de la convention, mériterait d'être lu par tout le

1^{er} AVRIL DE CRISE

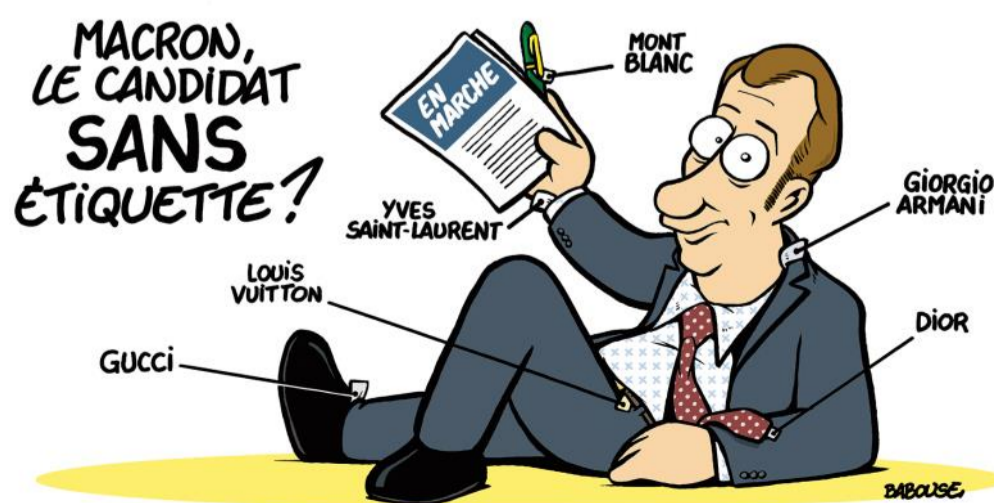


monde. Il est particulièrement instructif quant à la situation des populations sur les territoires concernés, et surtout sur les résultats obtenus après des années et des années d'actions, de subventions, d'investissements sur l'immobilier... Sans citer tous les chiffres, je ne prendrai que ceux relatifs à l'emploi, au pouvoir d'achat. Sur les quartiers du Fort-Nieulay et du Beau-Marais le chômage atteint des records. Alors que sur le territoire de la ville de Calais il atteint déjà 24% (chiffre qui ne peut être contesté car fourni par les services) il atteint sur ces deux quartiers entre 45 et 50 % (un habitant sur deux). Plus grave, le chômage des jeunes atteint 62% au Fort et 67% au Beau-Marais. Quant aux revenus des familles, ils montrent combien la situation est grave. Le revenu médian

calaisien (la moitié des familles est au-dessus, l'autre moitié en-dessous) se monte à 15 000 euros par an. Au Beau-Marais il est de 6300 euros par an et au Fort de 8000 euros par an. Comment ne pas comprendre la colère qui gronde et qui s'exprime parfois avec force, de toutes ces femmes et de tous ces hommes, jeunes ou moins jeunes, qui voient certes des travaux se réaliser, des actions se mener, mais qui restent année après année dans la misère la plus noire. La seule action qui pourrait amener un résultat fort, serait une création massive d'emplois. Des emplois qui fourniraient un pouvoir d'achat en capacité de permettre à toutes ces familles d'enfin vivre mieux. Si l'on ne comprend pas cela, alors on va droit dans

Suite p 2

Le dessin



On y pense

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au 194-196 Bd de l'égalité à Calais

Finances

Budget : moins de services à la population

Première information importante, le budget 2016 se conclut par un solde positif de 13 771 486 euros. Si la totalité de la somme n'aurait évidemment pu être employée, il faut tenir compte des apports de la ville pour les investissements, il apparaît évident que plus de 6,5 millions d'euros manquent pour des services ou actions en direction de la population.

Le reste est une question d'orientations politiques : le recours à l'emprunt quand les taux sont au plus bas et que la ville obtient des subventionnements importants, la démolition et la reconstruction d'un camping municipal, des travaux lourds toujours sur Calais-Nord quand d'autres quartiers auraient tant besoin d'investissements publics... Une réalité, qui amène la construction de budgets différents.

Pour celui qui nous est présenté, des dépenses en fonctionnement estimées à presque 118 millions d'euros, alors même que l'on sait que l'an dernier elles n'ont atteint que 98 millions. Avec l'inflation elles ne seront au maximum que de 100 millions, pour des recettes attendues de 104 millions. De nouveau pour 2017 un important excédent positif à attendre compte tenu des reports importants.

Ceci, alors même que les dépenses pour les secteurs de l'enseignement et la formation, la culture, le sport et la jeunesse, les interven-

tions sociales et la santé, les aménagements et les services urbains... seront en recul par rapport à 2016.

En investissement, des dépenses programmées à hauteur de 38 millions d'euros, alors même qu'on sait parfaitement qu'au maximum 27 millions d'euros seront dépensés. Avec des apports en subventionnement extérieurs pouvant atteindre 60% soit environ 16 millions d'euros. Peu de recours à l'emprunt comme s'il s'agissait d'une maladie. Comme si une famille se payait sa maison, sa voiture : comptant !

Il n'y a sûrement que des riches pour croire cela, car à l'évidence c'est méconnaître les vrais besoins d'une population dont beaucoup de ses enfants ont simplement faim.

Comment pourrait-il en être autrement quand la moitié des familles calaisiennes vivent avec moins de 15 000 euros par an. Déduites les charges du logement, les charges de santé, les charges de déplacement, d'habillement simple, il ne reste pas grand-chose pour se nourrir. Une réalité qui semble échapper à nos élus. Mais n'est-ce pas madame Bouchart elle-même qui était venue nous expliquer en conseil que vivre avec 8000 euros, c'était dur ?

Les élus communistes et républicains ont refusé de voter pour ces orientations.

Suite de la p1

le mur ».

Une intervention qui a amené chacun à s'exprimer, à affirmer la nécessité de poursuivre les actions entreprises... La maire de Calais de s'inscrire dans le débat et de défendre le besoin de poursuivre les politiques d'accompagnement. D'insister avec force, sur l'absolue nécessité pour l'État de subventionner des besoins d'ingénierie. Mais sur l'emploi : rien !

Pourtant c'est bien le cœur du problème. Comme se trouvent au centre de toutes les récriminations, les annonces successives de projets plus importants les uns que les autres. Des projets devant permettre à notre population de trouver le bonheur par l'emploi. 1000 avec « Hérotic Land », 2500 avec Calais Premier et le transport logistique...

Sauf que les années passent et rien de concret n'arrive. Une réalité qui enfonce un peu plus ceux qui souffrent. Car si ceux qui attendent de pouvoir améliorer une situation peuvent patienter, ceux qui n'ont rien se désespèrent.

Quand, dans le contexte politique actuel, ils découvrent que ceux qui veulent les diriger, se font offrir des « costards » ou rémunèrent des emplois fictifs pour leurs proches... alors ils explosent.

Une réalité qui peut à la fois faire progresser l'abstention et surtout le vote en faveur de ceux qui, à coup de démagogie, prétendent vouloir s'occuper du peuple. Un simple regard porté sur leur programme permettrait de comprendre qu'il s'agit d'une énorme arnaque.

Ventre affamé n'ayant pas d'oreilles, le combat se complique chaque jour pour ceux qui veulent construire une société plus juste, où l'humain sera au centre de toute les préoccupations. Le combat se complique, mais ça n'est pas une raison pour ne pas le mener.

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En b

Colis des personnes âgées

Un dossier qui, lui aussi, a fait parler. La majorité proposant un colis classique, pour les plus de 70 ans. Soit environ 7500 colis pour 385 000 euros. D'autres proposant comme Laurent Roussel d'avancer l'âge à 65 ans, tout en regardant la possibilité de ne plus attribuer le colis à ceux qui ne peuvent plus en bénéficier. Jacky Hénin proposant pour sa part de maintenir le colis pour les personnes âgées et d'en créer un nouveau pour toutes les familles calaisiennes disposant d'un revenu méfiant inférieur ou égal à 10 000 euros par an. (Rappelons que le revenu médian c'est le revenu pour lequel 50% des familles ont plus, et 50% moins. Le revenu médian étant à Calais de 15 000 euros par an pour une famille. On entend par famille : célibataire, famille monoparentale, couples avec ou sans enfants). En faisant cette proposition, les élus communistes et républicains souhaitent simplement permettre à des familles en grande difficultés de pouvoir être aidées. Ils ont formulé cette proposition parce que la ville en a les moyens : « nous pouvons mettre en place une telle mesure car à la fin de l'année 2016, le solde positif de nos comptes était de 13 millions 700 000 euros. Une proposition qui pourrait aider plusieurs milliers de familles. Eh bien, il faudra encore attendre.

Humour

On ne sait pas si tout le monde le prendra ainsi, mais c'est avec humour que l'ancien maire de Calais a abordé la délibération concernant les indemnités d'élus. Une délibération technique prenant en compte le nouvel indice brut fixé à 1022. L'élus d'opposition proposa une modification du règlement intérieur prévoyant de retirer aux éternels absents les subsides qui leurs sont attribués. Il expliqua que ces indemnités étant justifiées par une fiche de paie, il ne voulait pas que le collègue Philippe Blet puisse être accusé de travail fictif (il n'est jamais présent), et la maire de Calais tenue pour complice. Certains ont bien ri, la maire l'a pris avec humour, d'autres rient encore jaune. Pour ceux qui veulent tout savoir, l'indemnité de maire atteint : 7483 euros, adjoint : 1969 euros, con-

seiller municipal : 170 euros. Par mois, évidemment.

À l'Orange on s'arrête

Une délibération concernait la société Orange. Une société qui facture à la ville la somme de 6270 euros ttc pour une utilisation de fourreaux (tuyaux pour passer des lignes ou de la fibre) lui appartenant. Les élus communistes et républicains ont fait connaître leur opposition à ce paiement. Non pas que la somme soit importante, mais Orange démolit assez les trottoirs de la ville quand il en a besoin pour pouvoir accepter une convention d'usage à zéro. Un échange qui se produira plus tard dans le conseil, avec l'accord de la ville de Calais pour autoriser la société Enedis à utiliser des terrains lui appartenant. Avant d'annoncer qu'ils voteraient contre, les élus d'oppositions rappelèrent les bénéfices du groupe Orange ces deux dernières années. 2015 : 2,9 milliards d'euros, 2016 : 3,2 milliards d'euros.

Scandaleux

Puisque l'on parle télécommunication, c'est l'occasion de partager avec vous l'information que de fidèles lecteurs ont tenu à nous donner. ERT Technologies, mandatée par Numéricable pour passer la fibre optique à Calais, travaille avec des ouvriers... Portugais. Eh oui ! Et quand on connaît le taux de chômage sur le territoire (voir P1) on se dit qu'une loi obligeant les entreprises à embaucher les salariés étrangers au même régime que les Français est urgente. Car si les entreprises n'ont plus d'intérêt (financier) à favoriser des Portugais, Polonais... elle embaucheront des Français... CQFD.

Statut de la fonction publique

À plusieurs reprises la ville vient de recourir au recrutement de contractuels. La raison invoquée est qu'aucun titulaire de la fonction publique territoriale ne présentait les qualités requises pour occuper le poste. Pourtant rien de bien compliqué : responsable de l'animation des agents d'entretien, responsable du magasin. La réalité est toute différente. En invoquant l'absence de candidatures valables, on s'exo-

nère du statut de la fonction publique, et l'on peut ainsi recruter qui l'on veut. Comme ça, c'est plus clair.

Subventions

La traditionnelle délibération concernant l'attribution des subventions aux associations, a fait peu discuter. À part pour le CRUFC. Indirectement d'abord, avec une interrogation pour une nouvelle association : Grand Calais Football Club Féminin (créé le 03 mars 2017), attributaire de deux subventions pour un montant de 10 600 euros. Interpellée par les élus communistes et républicains sur le sens de cette aide ultra rapide, madame le maire a fourni des explications crédibles qui auraient parfaitement pu figurer au dossier.

Il s'agit en fait de la structure féminine du CRUFC qui prend sa liberté, car le CFRUC qui avait reçu des fonds pour développer le foot féminin a utilisé les fonds à d'autres fins. Il a été affirmé que le montant de la subvention serait retenu de la subvention du CRUFC. Comment le vérifier ? Une fois de plus le club phare du foot calaisien, montre son incapacité à gérer de l'argent public et surtout à respecter ses engagements. Directement ensuite, avec une demande de débat sur le CRUFC lui-même.



Emplois d'été

81 postes sont annoncés au recrutement pour pallier les congés ou faire face à un surcroît d'activité. Propreté urbaine, entretien des locaux, services liés au tourisme à la culture, services liés à la jeunesse... S'adresser en mairie.